

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 FEVRIER à 18 heures 30,
le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15
FEVRIER 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle
du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame
Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs. Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Laure FAUDEMÉR
- Mme Béatrice BADETS
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- Mme Nicole COUTANT
- M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ASSOCIATION KALOS : PROJET D'ART URBAIN EXERCICE 2019

L'association Kalos est une association culturelle philanthropique d'intérêt général domiciliée à Dax. Elle a été créée le 20 août 1985, par des personnalités du monde de l'art et a été déclarée à la sous-préfecture le 27 décembre 1985. Elle a pour objet de favoriser la création artistique et la diffusion de l'art contemporain, notamment en organisant des expositions, en commandant et en faisant réaliser des peintures murales, des sculptures, des fresques et des mosaïques, destinées à embellir les espaces publics et les paysages urbains. Son activité entre dans le champ d'application des articles 200 et 238 bis du code général des impôts et elle peut ainsi délivrer les reçus fiscaux dans le cadre de mécénat culturel.

L'association Kalos a proposé à la ville de Dax un projet artistique ambitieux qui a pour objectif d'investir l'espace public de la ville avec des œuvres d'art contemporaines dans un esprit d'art urbain et formant à terme un parcours artistique. L'association souhaite ainsi s'investir en faveur de la promotion et la valorisation de la ville de Dax avec une proposition de qualité et des artistes de renom.

L'art urbain se développe largement au niveau national car il permet de soutenir la création artistique, de créer un dialogue entre l'art et le patrimoine, de s'adresser directement à tous les publics, d'impliquer les habitants au processus artistique tout en développant l'attractivité d'un territoire.

En 2018, l'association a mené une étude de faisabilité artistique, technique, logistique et financière relative à la réalisation d'une première opération d'art urbain autour de la conception de fresques murales dans le centre ville selon un circuit déterminé.

En 2019, l'association va mettre en œuvre cette première opération sur des murs privés et publics dont certains appartiennent à la ville de Dax. Des artistes de renommée nationale et internationale seront invités à créer une œuvre originale durant trois périodes d'intervention : avril, juin / juillet et septembre / octobre.

Il est proposé de soutenir ce projet qui présente un intérêt public local, qui contribue au développement du rayonnement du territoire et qui s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine.

Le budget prévisionnel de cette première année de mise en œuvre s'élève à 151 500 euros. Conformément à la convention d'objectifs ci-jointe, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 €. La ville de Dax apportera également un soutien en terme logistique et de communication estimé à 1 500 €. Elle facilitera les actions de médiation lors des différents événements culturels menés tout au long de l'année en lien avec ce projet porté par Kalos.

Une convention spécifique sera signée pour la mise à disposition de murs appartenant à la ville au même titre que les autres propriétaires.

La totalité des dépenses sera prévue au budget primitif de la ville, exercice 2019, article 6574.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 34 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE, CELLE DE MME
NADINE PEYRIN**

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'association Kalos pour la première opération d'art urbain sur l'exercice 2019,

ATTRIBUE également une subvention en nature de 1 500 € à l'association,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs 2019 relative à cette opération, les conventions de mise à disposition des murs municipaux concernés ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190221-35-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 22 Février 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».